



Thème de cette édition 2017 de la Journée mondiale des zones humides : la prévention des catastrophes. PHOTO R. F.

Des zones humides à préserver

Jeudi, Le Teich donnait le coup d'envoi, sur l'étendue du delta de la Leyre de la célébration de la convention Ramsar signée le 2 février 1971 pour la protection des zones humides dans une logique de développement durable.

Près d'une centaine de participants bravant la pluie s'étaient donné rendez-vous pour une balade commentée de deux heures et demie, sur le sentier du Littoral situé sur les digues, qui entourent et protègent les Prés salés, à l'invitation de la Sepanso Gironde et de la Coordination environnement du bassin d'Arcachon.

Pour Pierre Contré, président du Cercle de réflexion sur l'organisation des mouillages du bassin d'Arcachon, les zones humides offrent une large gamme de services écosystémiques tels que les aliments, l'eau douce, l'épuration de l'eau, le traitement des déchets, la régulation du

climat, la prévention des tempêtes et les inondations, la formation des sols, le cycle des matières nutritives qu'il convient de préserver.

Une ambition à tenir

Labellisé Ramsar en 2012, le delta de la Leyre montre la voie à suivre pour sa valorisation. Collectivités territoriales, conservatoire du littoral, syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon, Parc naturel régional et 400 propriétaires privés mettent en commun leurs expériences pour développer le chemin de l'excellence.

Le scientifique Jean-Marie Froidefond exposait une synthèse des avancées du Programme collectif de gestion, mis en place en janvier 2015, sous l'égide du Parc naturel régional des landes de Gascogne. Les associations réclament la relance des travaux à brève échéance des organes de gouvernance.

Régis Farcy